



## Institutions qui ont pour but le développement durable

### Demande d'agrément ou de renouvellement

*Documents à joindre en 3 exemplaires*

- Une copie des **statuts et de la liste des administrateurs**, et une copie des éventuelles modifications, tels que publiés dans les annexes du Moniteur Belge.
- Une copie, certifiée conforme, datée et signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'institution, du **document prouvant que l'institution est subventionnée** en raison de ses activités par l'Etat.
- Un **calendrier des activités et un rapport d'activités** de l'année écoulée, un relevé détaillé des projets de l'année en cours et autres pièces qui démontrent que la zone d'influence de l'institution s'étend à l'une des Régions, à la Communauté germanophone ou au pays entier, de sorte qu'en particulier les institutions qui opèrent uniquement sur le plan local sont exclues, et que ses activités en Belgique soient exercées dans le domaine du développement durable.
- Une copie, certifiée conforme, datée et signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'institution, du **compte des recettes et des dépenses du dernier exercice comptable clos**, avec le détail des postes de dépenses et avec indication des frais d'administration générale.
- Une copie, certifiée conforme, datée et signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'institution, du **budget de l'exercice comptable en cours** avec le détail des postes de dépenses et avec indication des frais d'administration générale.
- Une déclaration d'engagement complétée, datée et signée ([Word](#) – [PDF](#))